1827 VENDREDI 26 NOVEMBRE 1869 14me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus
A LILLE : chez M. BÉGHIN, libraire, rue de la Grande-Chaussée,
A PARIS : chez M. LAFFITE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

ROUBAIX, 25 NOVEMBRE 1869

A dater du 1er décembre, le JOURNAL DE ROUBAIX *deviendra quotidien.*

Le nombre toujours croissant de nos abonnés, les nouvelles institutions établies dans notre ville et qui tendent à en faire un centre de plus en plus important, la gravité de la situation politique qui nécessite des informations rapides, tout nous commande cette transformation.

Une circulaire indiquera dans quelques jours les éléments nouveaux que nous comptons faire entrer dans notre feuille dont le format sera augmenté et qui sera imprimée en caractères neufs.

Nous espérons que les sympathies du public, qui ne nous ont jamais fait défaut, nous accompagneront encore dans la voie nouvelle où nous allons entrer. De notre coté, nous demeurerons fidèle aux principes qui nous ont guidé jusqu'ici et la cause du travail national, comme tous les intérêts moraux et matériels de la cité, trouveront toujours en nous un organe complètement indépendant.

J. REBOUX.

Le prix d'abonnement au *Journal de Roubaix* quotidien sera ainsi fixé :

Pour la ville :

Trois mois, 12 fr ; six mois, 23 fr ; un an, 44 fr.

Pour le Nord et les départements limitrophes :

Trois mois, 13 fr ; six mois, 26 fr ; un an, 52 fr.

Le changement de périodicité nécessitant la transformation du matériel de notre imprimerie, le Journal ne paraîtra pas dimanche prochain.

Bulletin politique.

MM. Pouyer-Quertier et Jules Brame refusent d'entrer dans le Conseil supérieur du commerce en qualité de commissaires-généraux. L'ancien député de Rouen et le représentant de la quatrième circonscription du Nord ont compris que leur place n'était pas où on voulait les mettre et, chacun de leur côté, sans se consulter, ils ont écrit au ministre du commerce qu'ils n'acceptaient pas la position secondaire qu'on leur donnait au milieu d'hommes opposés à leurs opinions, à leurs doctrines ou dont la position commande les plus grands égards envers le gouvernement.

Cette protestation concorde parfaitement avec les dispositions des esprits dans nos centres manufacturiers. Partout l'indignation est à son comble et la façon dont est composé le conseil supérieur est l'objet des plus vives protestations. On ne veut plus des hommes qui ont fait les traités de 1860 et nous croyons que le Conseil supérieur n'aura pas la peine de procéder à l'enquête, car il est probable que les industriels refuseront de comparaître devant un tribunal dont ils ne reconnaissent pas la compétence.

M. Emile Ollivier a obtenu mardi matin une audience de l'Empereur. Le *Constitutionnel* croit savoir que la question de l'entrée prochaine de M. Emile Ollivier au ministère a fait les frais de cette entrevue. Il ajoute que l'Empereur aurait donné son adhésion aux motifs qui ont déterminé M. Ollivier à se présenter à la chambre « comme député et non comme ministre. »

Cette note du *Constitutionnel* ne peut manquer de susciter des explications. Nous attendrons qu'elles se soient produites pour apprécier l'attitude parlementaire de l'honorable député du Var et pour en tirer telles ou telles inductions sur sa conduite présumée s'il entre dans les conseils de l'Empire.

La *Gazette de France* publie un sévère avertissement adressé par Mgr Dupanloup à M. Veuillot, fondateur et rédacteur en chef de l'*Univers*. Le savant prélat accuse M. Veuillot de rendre, par ses doctrines ultramontaines, radicales et intolérantes, l'église haïssable, et d'augmenter le nombre déjà trop grand de ses ennemis. Il lui reproche ses attaques incessantes contre les représentants les plus éminents du catholicisme libéral et contre le catholicisme libéral lui-même. Il le rappelle à la modestie qui convient à un laïque traitant de matières où les ecclésiastiques seuls sont régulièrement compétents. En un mot, il l'accuse d'organiser « une pieuse émeute » à la porte du Concile.

J. REBOUX.

Le Constitutionnel publie les deux lettres suivantes :

» Paris 23 novembre 1869

» Monsieur le rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli copie de la lettre que j'ai écrite aujourd'hui au ministre de l'agriculture et du commerce, au sujet de ma nomination de commissaire spécial près le conseil supérieur du commerce.

» Je vous prie de vouloir bien la publier.

» Agréez, monsieur, avec mes remerciments, l'assurance de mes sentiments distingués.

» A. POUYER-QUERTIER. »

Paris, 23 novembre.

A Monsieur le Ministre de l'agriculture et du commerce.

» Monsieur le Ministre,

» J'ai le regret de ne pouvoir accepter les fonctions de commissaire spécial près le conseil supérieur du commerce que vous m'attribuez, *sans m'avoir consulté*, par votre arrêté d'hier 2 novembre.

» Suivant les termes de votre rapport, les commissaires spéciaux « n'ont pas voix » délibérative et sont placés sous l'autorité » du ministre ». Cette situation n'est compatible ni avec mon indépendance, ni avec mon devoir.

» Si je suis appelé comme témoin devant le conseil supérieur, j'aiderai de toutes mes forces au triomphe de la vérité. Mais, je l'avoue, je ne me fais aucune illusion sur les résultats. Que peut-on attendre, en effet, des décisions d'un tribunal dont les opinions de la plupart des membres sont formées et connues avant toute discussion, avant toute enquête ?

» Le remède aux souffrances du commerce et de l'industrie est, suivant moi, dans une enquête parlementaire, et non dans la délibération d'hommes choisis presque exclusivement dans les rangs de nos adversaires.

» J'ai donc l'honneur, monsieur le ministre, de vous prier de vouloir bien retrancher mon nom de la liste des commissaires spéciaux publiée au *Journal officiel* de ce matin.

» Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» A. POUYER QUERTIER. »

LE SCRUTIN DE PARIS.

Le scrutin a parlé: Paris est à la révolution!

Ce résultat est profondément regrettable; et il donnera à l'Europe et à la France, si elles en avaient besoin, une triste idée de la situation des esprits dans la grande capitale.

Non pas, il est vrai que nous confondions tous les victorieux dans un même jugement. Ainsi, nous n'avons pas la cruauté de mettre M. Crémieux et M. Arago sur la même ligne que M. Rochefort, ni M. Glais-Bizoin de pair avec le citoyen Barbès.

—Non pas encore que nous dédaignions la défaite infligée par M. Em. Arago aux citoyens Gent et Félix Pyat.

Il y a des degrés dans la réprobation que nous inspire la conduite des électeurs de Paris.

Mais ce qui est une honte, comme nous l'avons dit dès le premier moment, c'est le succès de M. Rochefort.

Sans doute, M. Carnot a eu 12,734 voix, et, tout ennemis déclarés que nous soyions des opinions que représente l'ancien ministre de l'instruction publique en 1848, nous convenons qu'au moins son nom a une certaine notoriété et une signification palpable. Mais l'auteur de la *Lanterne* ! mais le comte Henri de Rochefort-Luçay transformé en « commissionnaire » de la multitude! mais l'«assermenté» se prétendant «inassermenté» par la grâce des clubs! mais le pamphlétaire sans principes, sans études et sans idées! récueillir au milieu des huées qui le poursuivent si justement, près de 18,000 suffrages (17,976), nous le disons très haut, c'est, de la part des électeurs, une vraie «gaminerie»: la chose appelle le mot.

Rien ne sert mieux les calculs du gouvernement, qui spécule sur le «ridicule» du choix de «cette incapacité grotesque» (1) et sur les terreurs feintes ou réelles de la bourgeoisie, vaincue et honteuse.

Mais, à notre sens, tà n'est pas l'effet principal: M. Rochefort, encadré dans la Chambre, y fera triste figure, et avant qu'il ait la fantaisie de « déposer son mandat sur la borne, » il aura eu le temps de tomber sous les sifflets de l'opinion publique. Il ne sera pas même la doublure du citoyen Raspail.

Ce qui est bien autrement grave, c'est le triomphe des hommes de 1848, qui ne paraissent relativement modérés, plus leur succès est significatif. M. Crémieux a distancé énormément M. Pascal Duprat, et il arrive avec plus de 20,000 suffrages. M. Arago en a plus de 21,000, battant M. Pyat, M. Gent et M. Hérold, de 8,600 voix. Si M. Barbès « l'insermenté, » et M. Brisson, le démocrate de la souveraineté du but, sont dépassés, M. Glais-Bizoin a près de 12,000 voix. Au fond, c'est la République qui domine.

Les conservateurs indépendants sont vaincus dans les deux seules circonscriptions où ils aient engagé résolûment la lutte. Leur défaite est parfaitement honorable. Quant on a pu réunir dans Paris, tel que l'a constitué la politique aveugle des dix-huit dernières années, près de 10,000 voix comme M. Pouyer-Quertier ou près de 8,000 comme M. Allou, on a droit à l'estime et à la reconnaissance publiques. Ce double sentiment suivra les vaincus dans leur retraite et les récompensera de leur courageuse abnégation. On est fier de tomber avec le drapeau de la dignité, de l'ordre et de la liberté.

Par exemple, le battu, le vrai battu, il bat sans miséricorde, c'est le gouvernement. Il n'avait pas même pu mettre un candidat en ligne; car nous le ménagerons assez pour ne pas lui imputer le « fiasco » de M. Terme.

Mais ce qui est inniable, c'est que tous les votes sont contre lui. Contre lui les suffrages donnés aux « irréconciliables » et aux « insermentés ; » contre lui ceux qui ont suivi les tribuns revenant de l'étranger ou de Cayenne, comme MM. Pyat et Gent; contre lui ceux qui se sont groupés autour de M. Pascal Duprat, comme de M. Brisson, comme de M. Didier, comme de M. Hérold, comme de M. Carnot; contre lui les bulletins de M. Allou et de M. Pouyer-Quertier ; contre lui les minorités, comme les majorités !

Qu'on appelle cela « l'opposition légale » ou la « révolution systématique, » selon

(1) Ces paroles sont du *Constitutionnel* de ce matin.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 26 NOVEMBRE 1869.

— 26 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE MARQUIS DE FOUDRAS.

(*Suite*)

XVIII

COMMENT FINISSAIENT LES RÉVOLTES DE M. BRIANT.

— C'est impossible — répondit doucement madame Briant. — Mais enfin, si cela arrivait, il serait toujours temps de demander une explication à M. de Beauregard. Aujourd'hui vous n'en auriez pas le droit, et cela n'aurait d'autre résultat que de lui faire connaître les sentiments de Corinne, qu'il ignore sûrement encore. Réfléchissez de sangfroid aux conséquences d'une pareille démarche, mon ami, et vous verrez que votre fille a raison.

Il y avait un côté spécieux dans ce résumé de la situation, et le docteur en fut frappé ; il était d'ailleurs parvenu à l'épuiser de la force morale qu'il pouvait déployer en une seule fois, et il sentait instinctivement que plus de violence n'aboutirait qu'à plus de faiblesse.

D'un autre côté, en dépit du reproche d'indélicatesse que sa femme lui avait adressé, il voulait, avant de prendre un parti aussi décisif que celui qu'il avait proposé, avoir un entretien confidentiel avec sa fille. Cette dernière considération le détermina.

— Je veux bien consentir à temporiser encore — dit-il — mais c'est à deux conditions: la première que Corinne m'affirmera n'avoir reçu aucun aveu coupable de M. de Beauregard ; la seconde, qu'elle viendra m'avertir à l'instant même si elle en reçoit un.

— Je vous jure, mon père — s'écria Corinne — qu'il ne m'a jamais rien dit qui fut de nature à me faire croire qu'il eût pour moi d'autres sentiments que ceux qu'il avait quand nous étions tous deux enfants ! si je l'aime, c'est malgré lui, car lorsque nous sommes ensemble, ce n'est jamais de lui qu'il me parle.

— Ah ! — dit le docteur — et de quoi t'entretient-il donc ?

— D'Alliette, qu'il aime tendrement, et qu'il craint de ne pas rendre heureuse; puis de ses chagrins, car il paraît qu'il en a beaucoup.

— Noble jeune homme ! — interrompit vivement madame Briant. — Ah ! nous serions bien coupable de nous défier de lui ! il est si pur [illegible]

Le docteur ouvrit la bouche pour répondre, mais il se contint, et il se borna à adresser à sa femme un regard qui exprimait toute sa pensée : il ne trouvait pas Beauregard si innocent, pour n'entretenir Corinne que de ses chagrins.

— S'il t'en dit davantage, ma fille, tu me promets donc que tu viendras sans retard me l'avouer.

— Mon père, je vous le jure aussi ! — répondit Corinne avec une vivacité qui prouvait qu'elle était sincère en prenant l'engagement qu'on exigeait d'elle.

— Il y a encore une chose à faire, mon enfant — continua le docteur — c'est d'aller moins souvent au château. En tout état de cause cela ne serait pas convenable; dans la situation présente ce serait une chose très grave. Il ne s'agit pas d'une rupture, mais uniquement de régler des rapports qui étaient devenus un peu trop fréquents : cette précaution est même nécessaire pour assurer leur durée.

— Vous allez blesser ces pauvres enfants, mon cher — dit madame Briant à voix basse.

— Si cela est indispensable, je m'en expliquerai avec mademoiselle Alliette — répondit le docteur du même ton. — En attendant, ma femme — continua-t-il en baissant encore la voix — ne donnez pas le nom d'enfant à un jeune gaillard qui parle de ses chagrins, vrais ou supposés, à une petite de dix-sept ans : ou je me trompe fort, ou celui qui en sait aussi long est homme tout-à-fait.

Pendant cet apparté, l'anxiété un peu calmée de Corinne se réveilla ; son père s'en aperçut et il se hâta de la rassurer en ces termes :

— Sois sans inquiétude, ce que nous disions toute à l'heure là n'a pas d'importance : je confiais simplement à ta mère que si nos jeunes amis se choquaient du moins de fréquence de vos bonnes relations, je m'en expliquerais avec mademoiselle de Beauregard, sans lui dire, bien entendu, toute la vérité sur les causes de la réserve; et je suis sûr qu'elle me comprendra.

—Eh bien ! à quoi nous résumons-nous? — demanda madame Briant.

— Mais à ce que nous venons de dire, ma chère, il me semble que rien n'est plus clair.

— Quel parti prendrez-vous à l'égard de la proposition de mariage de M. Ragonneau ? c'est à cela que je faisais allusion.

— Je lui dirai que je ne veux marier ma fille que quand elle aura dix-huit ans — répondit M. Briant, un peu honteux d'avoir, en définitive, cédé sur tous les points à sa femme.

— Ne vaudrait-il pas mieux lui ôter toute espérance dès à présent ? — répartit madame Briant.

— Non, madame, cela ne vaudrait pas mieux — riposta le docteur avec humeur. — Que savons nous, si nous ne serons pas dans le cas de changer d'avis? et alors vous conviendrez qu'il sera plus aisé de revenir sur un ajournement que sur un refus.

Madame Briant céda ; mais elle prit en elle même la résolution d'arranger les choses de telle sorte que M. Ragonneau ne reviendrait plus à la charge. Chez elle le calme était encore moins rassurant que la tempête.

— Maintenant, puis-je me retirer ? — demanda timidement Corinne. — Je me sens fatiguée, souffrante, et je voudrais me jeter un instant sur mon lit.

— Fais ce que tu voudras, mon amour — dit le docteur en passant à plusieurs reprises la main sur la joue pâle et encore humide de larmes de sa fille — je vais de mon côté, te préparer une potion calmante que je te porterai tout à l'heure. Voyons, madame Briant, après la guerre la paix, embrassons-nous.

— Vous êtes charmant quand on fait vos quatre volontés — répondit madame Briant en se laissant embrasser d'assez bonne grâce — mais si on ne vous cédait pas, vous finiriez par devenir féroce ! je n'ai jamais vu un lion de votre espèce.

— Ah ! si j'en avais seulement la peau ! — marmotta le pauvre docteur qui venait d'apercevoir sa face débonnaire dans une glace.

XIX.

LES DEUX NOCES.

Tristan, après avoir, comme on doit s'en souvenir, quitté Corinne à la grille de la maison du docteur, était retourné au château près d'Alliette, qu'il avait laissée en compagnie de César d'Igornay.

Ce dernier, émancipé par son père jusqu'à pouvoir venir, tout seul, visiter mademoiselle de Beauregard et admis par Tristan, à titre de prétendu, était un véritable futur *in partibus*. Jamais le mot d'amour ou de mariage ne sortait de sa bouche, et, en présence de celle qu'il pouvait, en quelque sorte, considérer comme sa fiancée, il ne faisait aucune allusion à leur situation réciproque ; jamais, non plus, il n'avait une seule de ces attentions délicates, de ces inspirations aimables, à l'aide desquelles les hommes timides trouvent le moyen de laisser deviner les sentiments qu'ils n'osent pas exprimer. Il